

Observation n°62

Bonjour Madame AUDEBERT,

Etant riverains du projet photovoltaïque de Mignaloux Beauvoir et après étude des différents documents nous nous opposons à sa réalisation. Nous avons des réserves concernant la **Préservation de la flore et de la faune**

Dans le document **4+-+EIE+-+Annexe+4+-+Etude+faune+flore page 32** réalisée en 2020-2021 du point de vue flore, 2 espèces végétales sont en enjeu de conservation : la renoncule des champs et la vesce bigarrée. En conclusion page 66, le projet prévoit l'évitement total des haies donc effet négligeable, il est question du maraîchage et du parc photovoltaïque mais nullement de l'élevage de volaille.

De même pour la faune. Page 41 il est indiqué la présence de traquet motteux(espèce en danger) et page 44 on voit que le projet est une zone de chasse pour le busard saint martin, cela n'empêche pas la conclusion page 92 **un bilan neutre sur la faune voire même positif** sous réserve de conserver les haies ???

De plus page 71 il est indiqué que pour maintenir un corridor de passage pour les mammifères, les haies sont exclues des parcs. Malheureusement, ces haies sont orientées Nord Sud et aboutissent d'un côté sur un parc clôturé et de l'autre directement sur la RN 147. Les déplacements des mammifères, notamment des cervidés et des sangliers s'effectuent dans l'orientation Est Ouest . Bloqués par la continuité entre le parc existant et les nouveaux parc photovoltaïques, **ces grands animaux pour effectuer leur déplacement, ne pourront qu'emprunter la RN 147 avec tous les risques que cela induit.**

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces remarques.

Cordialement

Claude et Sylviane TRINQUET

Membres association Savigny Vent Debout